Niveau(x) d'enseignement: 1 Numéro EDUQ : 9370761
Centre d'intérêt: 250

Commission des écoles catholiques de Montréal.

Politique de services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles française de la C.E.C.M. / Simone Azzam... [et al.] ; la Commission des écoles catholiques de Montréal. -- Montréal : La Commission, Service des études, Communautés culturelles, 1984.
v, 45 f. ; 28 cm.

Titre de la couv.

Vedette(s)-secondaire(s): Gress-Azzam, Simone * Commission des écoles catholiques de Montréal. Service des études. Communautés culturelles

---

Descripteur(s): Communauté culturelle * Services aux étudiants * Politique locale * Ecole francophone * Education interculturelle * Education préscolaire * Primaire (Ordre d'enseignement) * Secondaire (Ordre d'enseignement)

Texte de la politique de la CECM qui vise, par l'entremise des services offerts aux élèves des communautés culturelles, à faciliter l'interaction socio-culturelle de tous les groupes fréquentant les écoles francophones. En annexe, on définit les fondements de cette politique, on illustre et décrit des modèles de services pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire et on en précise les conditions d'implantation.

Type de document:

9370761 Éd. interculturelle J2.3

LA COMMISSION
DES ÉCOLES CATHOLIQUES
DE MONTRÉAL

CÉCM

SERVICE DES ETUDES

DEVELOPPEMENT PEDAGOGIQUE AUX COMMUNAUTES CULTURELLES

POLITIQUE DE SERVICES AUX ELEVES DES COMMUNAUTES CULTURELLES FREQUENTANT LES ECOLES FRANCAISES DE LA C.E.C.M.

En collaboration: Simone Azzam
Ghislaine Godbout
Gilles Goulet
Lise Lavoie-Gauthier
Anne-Louise Tremblay

AVRIL 1984

J 2.3

9370761

TABLE DES MATIERES

PAGE

Résolution du Conseil des commissaires ... I à V

Annexe I ... 1

Introduction ... 1

Chapitre I ... 3

1.1 Fondements de la politique ... 3

1.2 Objectifs poursuivis ... 4

Chapitre II ... 5

2.1 Modèles de services ... 5

2.2 Conditions d'implantation des modèles de services ... 6

2.3 Synthèses des modèles de services pour les élèves non francophones ... 6

Conclusion ... 17

Annexe II ... 19

Annexe III ... 25

Annexe IV ... 36

AVANT-PROPOS

Dans l'élaboration de la Politique de Services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la C.E.C.M., le groupe de travail a fait appel à des intervenants et des groupes d'intervenants qui ont apporté leur précieuse collaboration, soit par la consultation officielle, soit par des comités de travail, soit par une contribution individuelle.

Nous tenons à souligner la participation officielle de l'Alliance des professeurs de Montréal (A.P.M.), de l'Association des directeurs d'école de Montréal (A.D.E.M.), du Comité central des parents de la C.E.C.M. et du Syndicat des professionnels de la C.E.C.M. (S.P.C.E.C.M.) comme organismes de consultation.

Nous voulons également signaler la contribution importante au comité consultatif formé, outre l'équipe régulière, de:

MM. Christian Hottlet, conseiller pédagogique
Pierre Lamothe, directeur d'école
Maurice Lavigne, directeur d'école
Gilles Primeau, conseiller pédagogique
et Bernard Sarkis, conseiller pédagogique.

Nous remercions chaleureusement tous ces groupes et personnes ainsi que tous les autres intervenants qui, par leur compréhension et leur appui constant, nous ont permis de mener à terme cette politique de services.

L'Equipe

CONSEIL DES COMMISSAIRES

Session régulière du 11 avril 1984

RESOLUTION

Service des études - politique de services aux élèves des communautés culturelles fréquentant les écoles françaises de la C.E.C.M.

Document déposé: un rapport en date du 20 mars 1984 de monsieur André Langevin concernant le sujet en référence.

CONSIDERANT la résolution III de la séance régulière du 2 avril 1984 du Comité exécutif recommandant l'acceptation du projet;

CONSIDERANT le travail de pionnier accompli depuis 15 ans par le Bureau de l'accueil et les retombées pour la C.E.C.M. d'une renommée qui déborde largement les frontières du Québec;

CONSIDERANT la transformation de la population scolaire francophone de la C.E.C.M. et l'évolution qui se dessine pour l'avenir, par l'intégration dans les écoles françaises, d'élèves de diverses ethnies;

CONSIDERANT la nécessité de faciliter davantage l'interaction culturelle des élèves, tant francophones que non-francophones;

CONSIDERANT les besoins éducatifs particuliers des non-francophones et l'opportunité, pour la C.E.C.M., de se doter d'une politique de services aux élèves des communautés culturelles, à la mesure de ses moyens, politique qui ménagerait une période de transition suffisante pour permettre aux écoles d'assumer leurs nouvelles responsabilités;

Il est RESOLU:

1o de MAINTENIR la mission actuelle de Bureau de l'accueil et de l'admission, telle qu'elle a été définie en 1982, lors de la restructuration des services pédagogiques;

2o de DEFINIR qu'à moyen terme, il appartiendra à l'école de quartier, par son projet pédagogique global, de prendre charge de tous les élèves, tant francophones que non francophones et par des services adaptés, de veiller également au développement de ces derniers, de façon continue et harmonieuse;

3o de PREVOIR qu'à court terme, là où les écoles ne sont pas en mesure d'assumer cette responsabilité, il appartiendra à la région administrative de voir à la mise sur pied des classes d'accueil au niveau primaire, tandis que les regroupements accompliront cette tâche pour le niveau secondaire;

4o d'ADOPTER pour l'ensemble des élèves du secteur français, tant francophones que non francophones, une politique de services facilitant l'interaction socio-culturelle de toute cette population:

POLITIQUE DE SERVICES AUX ELEVES DES COMMUNAUTES CULTURELLES FREQUENTANT LES ECOLES FRANCAISES DE LA C.E.C.M.

1. Objectifs

1.1 Objectif général

Inciter chaque école de quartier, par un projet pédagogique global qui tient compte de la diversité et de la spécificité de sa population, à prendre en charge l'entière responsab ilité de tous ses élèves et, par des services adaptés, veiller à leur développement de façon continue et harmonieuse.

1.2 Objectifs particuliers:

1.2.1 favoriser la prise en charge, par l'école de quartier, d'une éducation interculturelle basée sur la prise de conscience des similitudes entre les ethnies, le respect des différences, l'égalité des chances pour tous les individus;

1.2.2 développer chez les élèves, tant francophones que non francophones, des attitudes et des comportements favorisant l'interaction socio-culturelle;

1.2.3 permettre à l'élève non francophone d'acquérir une compétence en communication orale et écrite correspondant à son âge, à ses besoins et à ses intérêts;

1.2.4 assurer aux élèves non francophones les moyens d'effectuer les rattrapages nécessaires à la poursuite des objectifs du système scolaire québécois.

1.3 Conditions d'implantation des modèles de services

Ces modèles qui favorisent l'adaptation du non-francophone dans l'école de quartier, s'accordent avec la vision de l'Ecole québécoise. Ils s'actualisent dans le cadre d'un projet pédagogique d'école où la motivation, la participation volontaire et la concertation de l'ensemble des intervenants assurent sa réussite. Ils doivent tenir compte de contraintes particulières, telles: l'inscription de nouveaux élèves, l'ouverture de classes et l'engagement de personnel tout au long de l'année scolaire, ce qui nécessite de l'animation et du perfectionnement de façon continue. Il s'agit donc, d'une action concertée, graduée et acceptée par le milieu dont voici les conditions d'implantation:

1.3.1 progressivement et sur une période s'échelonnant de 3 à 5 ans, l'élève, lors de son inscription, sera acheminé vers son école de quartier (au niveau secondaire, il s'agit de l'école d'appartenance de l'élève), ou exceptionnellement vers une école-regroupement, laquelle devra toujours être située le plus près de son domicile;

1.3.2 le milieu sera soutenu idéalement par une équipe de conseillers(ères) pédagogiques détenant une compétence spécifique pour ce champ d'activités et ce, en concertation avec tous les autres conseillers(ères) touchés(es) par cette problématique;

1.3.3 la distribution et l'affectation du personnel des services aux étudiants se feront en tenant compte des besoins spécifiques de la population non francophone;

1.3.4 la C.E.C.M. fera des démarches auprès des instances concernées afin de s'assurer:

- niveau de la sélection du personnel: de la capacité, de l'expérience et de la motivation des enseignants(es) appelés(es) à travailler avec des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle;

- d'une garantie de stabilité minimale du personnel enseignant dans ce secteur;

1.3.5 on procèdera au recensement du personnel multiethnique de la Commission afin de permettre, aux milieux qui le désirent, d'avoir recours à ce type de personnel dans la réalisation de leur projet;

1.3.6 la pratique pédagogique des enseignants(es) affectés(es) à ce secteur s'inscrira dans le sens des orientations retenues dans l'ensemble des programmes et des objectifs de la présente politique;

1.3.7 on préparera et on offrira aux enseignants(es) des activités de perfectionnement adaptées aux besoins de chacun des milieux en prévoyant un budget supplémentaire, si nécessaire;

1.3.8 le Service des études mettra à la disposition des écoles un éventail de documents adaptés: matériel didactique, instruments d'évaluation et d'équivalences, tant au niveau des apprentissages que du développement de la personne;

1.3.9 on maintiendra et on consolidera les services après accueil, soit en terme de support linguistique, soit en terme de post-accueil et on s'assurera que ces services seront mis en place dès la rentrée scolaire;

1.3.10 on développera, en collaboration avec le Service de l'éducation des adultes, des modèles d'intervention adaptés aux besoins spécifiques de la population peu scolarisée ou analphabète;

1.3.11 on mettra à la disposition des écoles des personnes-ressources permettant d'assurer le lien entre les familles et les groupes communautaires en présence;

1.3.12 on mettra en place, auprès des parents non francophones, des mécanismes d'information et de sensibilisation les incitant à participer davantage au comité d'école, au comité régional et au Comité central de parents;

1.3.13 un instrument de gestion financière permettra une répartition équitable des ressources en fonction des besoins des milieux; des sommes seront allouées aux écoles leur permettant de réaliser leurs projets, lesquels pourraient s'inspirer des modèles proposés en annexe;

1.3.14 les nouveaux arrivants dans l'école de quartier ou exceptionnellement de regroupement seront accueillis en début et en cours d'année dans un environnement physique, psychologique et pédagogique adéquat;

1.3.15 on maintiendra le rapport maître-élève tel qu'il existe dans le décret actuel pour les classes ressources fermées (accueil) et on procèdera avec une certaine souplesse pour tout autre service complémentaire;

5o de MAINTENIR l'appellation de «classes d'accueil» et de «classes de francisation» pour les modèles de services correspondants, tels qu'ils sont décrits en annexe de la présente politique;

6o de STATUER que les fonds reçus du M.E.Q. pour l'accueil et la francisation doivent être affectés exclusivement aux services dispensés pour les non-francophones inscrits dans les écoles françaises;

7o de PRIER le Bureau des relations publiques d'assurer la publicité de cette politique.

ANNEXE I

INTRODUCTION

Le Service des études a confié à un groupe de travail le mandat d'entreprendre une démarche de réflexion et d'analyse portant sur les services pédagogiques et personnels aux élèves des différentes communautés culturelles. Cette démarche est devenue nécessaire à cause de la présence croissante de cette clientèle qui transforme le visage plutôt uni-ethnique des écoles françaises de la C.E.C.M.

Etant donné la prise de conscience des intervenants scolaires face à ce changement, de plus en plus, le milieu remet en question ses contenus d'enseignement, ses pratiques pédagogiques et les services existants. C'est par une interaction avec les divers intervenants des régions administratives, des écoles et du secteur de l'adaptation et par des expériences menées dans le milieu que ce groupe de travail a élaboré un projet afin de développer des modèles de services par une démarche de recherche-action. Cette politique s'inspire de l'identification des besoins signalés et des finalités de l'Ecole Québécoise.

Soulignons que cette politique ne s'adresse pas seulement aux élèves qui traditionnellement fréquentent les classes d'accueil, mais elle englobe toutes les écoles touchées par cette clientèle. Actuellement, on dénombre dans les écoles françaises de la C.E.C.M. plus de quatre-vingt ethnies différentes, parlant une trentaine de langues différentes et réparties selon des concentrations fortes, moyennes et faibles et ce, dans les trois régions administratives.

Cette clientèle-cible se compose, d'une part, d'élèves nouvellement arrivés à la C.E.C.M. et, d'autre part, d'élèves en transition après un stage à l'Accueil.

On y retrouve au niveau préscolaire:

-des élèves ayant peu ou pas de connaissance du français;

et aux niveaux primaire et secondaire:

-des élèves scolarisés ne possédant qu'une connaissance fonctionnelle du français;

-des élèves peu ou pas scolarisés dans leur langue maternelle ayant ou non une connaissance du français.

Il importe donc de définir les fondements de cette politique, de présenter des modèles de services pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire et d'en préciser les conditions d'implantation. Des modèles de services illustrés et décrits pour chacun des niveaux se retrouvent en annexe et se réaliseront dans la mesure des ressources financières et humaines de la Commission.

CHAPITRE I

1.1 FONDEMENTS DE LA POLITIQUE

Dès son arrivée, l'élève non francophone vit de multiples ruptures. Il est confronté à de nouvelles réalités auxquelles il doit s'adapter. De plus, règle générale, il fréquente actuellement une école éloignée de son quartier; à l'intérieur de la structure scolaire de l'Accueil, il est soumis à plusieurs changements de classes et d'enseignants(es) et, conséquemment, d'approches pédagogiques. Après son stage à l'Accueil, l'élève est dirigé vers son école de quartier et il vit inévitablement d'autres ruptures, ayant à s'adapter une fois de plus à un nouveau milieu scolaire. Comme on peut le constater, ce modèle organisationnel nous éloigne des fondements du projets éducatif où il est question d'une école de quartier qui mobilise et coordonne toutes ses ressources afin de desservir sa population.

Ainsi, comme l'élève non francophone doit s'adapter à une langue, à un environnement physique, à une réalité socio-culturelle et à un système d'éducation différents de ceux qu'il a connus, il est souhaitable qu'il fasse ses nouveaux apprentissages dans son milieu naturel de vie, attente maintes fois exprimée par des parents.

De plus, c'est dans une perspective d'interaction que l'élève francophone qui doit s'adapter à cette nouvelle réalité pourra amorcer son éducation interculturelle.

Donc chaque ECOLE DE QUARTIER, par un projet pédagogique global qui tient compte de la diversité et de la spécificité de sa clientèle, doit prendre l'élève en charge et, par des services adaptés, veiller à son développement de façon continue et harmonieuse.

1.2 OBJECTIFS POURSUIVIS

De ces principes, découlent les objectifs suivants:

1.2.1 favoriser la prise en charge par l'école de quartier d'une éducation interculturelle basée sur la prise de conscience des similitudes entre les ethnies, le respect des différences et l'égalité des chances pour tous les individus;

1.2.2 développer chez les élèves tant francophones que non francophones des attitudes et des comportements favorisant l'interaction socio-culturelle;

1.2.3 permettre à l'élève non francophone d'acquérir une compétence de communication orale et écrite correspondant à son âge, à ses besoins et à ses intérêts;

1.2.4 assurer aux élèves non francophones les moyens de faire les rattrapages nécessaires à la poursuite des objectifs du système scolaire québécois.

CHAPITRE II

2.1 MODELES DE SERVICES

Les objectifs peuvent se traduire dans différents modèles de services pour les niveaux préscolaire, primaire et secondaire lesquels sont décrits aux annexes II, III, IV.

Ces modèles ne sont pas exhaustifs. Ils sont proposés afin de permettre à chacune des écoles de répondre le plus adéquatement possible aux besoins de son milieu.

Le but visé étant d'intégrer l'élève dans les plus brefs délais et de façon harmonieuse dans la classe ordinaire de son école de quartier, ces modèles se présentent ordonnés d'après un schéma qui va décroissant, c'est-à-dire, du plus ouvert au plus fermé: si l'élève a une connaissance fonctionnelle du français, il s'intègre progressivement aux activités de la classe ordinaire; dans le cas contraire, il bénéficie, en groupe fermé, du temps nécessaire pour développer ses habiletés langagières. L'école demeure autonome dans le choix et la définition de son modèle de fonctionnement.

Ces modèles excluent toute insertion directe sans aide; ils prévoient toujours des mesures de support linguistique.

2.2 CONDITIONS D'IMPLANTATION DES MODELES DE SERVICES

Ces modèles qui favorisent l'adaptation du non francophone dans l'école de quartier s'accordent avec la vision de l'Ecole Québécoise. Ils s'actualisent dans le cadre d'un projet pédagogique d'école où la motivation, la participation volontaire et la concertation de l'ensemble des intervenants assurent sa réussite. Ils doivent tenir compte de contraintes particulières telles: l'inscription de nouveaux élèves, l'ouverture de classes et l'engagement de personnel tout au long de l'année scolaire ce qui nécessitent de l'animation et du perfectionnement de façon continue.

Il est donc recommandé:

2.2.1 que l'élève, lors de son inscription, soit acheminé vers son école de quartier* ou exceptionnellement vers une école-regroupement laquelle devra toujours être située le plus près de son domicile;

2.2.2 que le milieu soit soutenu par une équipe de conseillers(ères) pédagogiques détenant une expertise spécifique pour ce champ d'activités;

2.2.3 que la distribution et l'affectation du personnel des services aux étudiants se fassent en tenant compte des besoins spécifiques de la population non francophone;

* Pour le niveau secondaire l'école de quartier signifie l'école d'appartenance de l'élève.

2.2.4 que la C.E.C.M. fasse des démarches auprès des instances concernées afin de s'assurer:

- au niveau de la sélection du personnel: de la capacité, de l'expérience et de la motivation des enseignants(es) appelés(ées) à travailler avec des élèves dont le français n'est pas la langue maternelle;
- d'une garantie de stabilité minimale du personnel enseignant dans ce secteur;

2.2.5 qu'on procède au recensement du personnel multi-ethnique de la Commission afin de permettre aux milieux qui le désirent d'avoir recours à ce type de personnel dans la réalisation de leur projet;

2.2.6 que la pratique pédagogique des enseignants(es) affectés(ées) à ce secteur s'inscrive dans le sens des orientations retenues dans l'ensemble des programmes et des objectifs du présent dossier;

2.2.7 qu'on prépare et qu'on offre aux enseignants(es) des activités de perfectionnement adaptées aux besoins de chacun des milieux en prévoyant un budget supplémentaire si nécessaire;

2.2.8 que le Service des Etudes mette à la disposition des écoles un éventail de documents adaptés: matériel didactique, instruments d'évaluation et d'équivalences tant au niveau des apprentissages que du développement de la personne;

2.2.9 que l'on maintienne et que l'on consolide les services après accueil, soit en terme de support linguistique, soit en terme de post-accueil et que l'on s'assure que ces services soient mis en place dès la rentrée scolaire;

2.2.10 que l'on développe en collaboration avec le Service de l'Education des Adultes des modèles d'intervention adaptés aux besoins spécifiques de la population sous-scolarisée ou analphabète;

2.2.11 que l'on mette à la disposition des écoles des personnes-ressources permettant d'assurer le lien avec les familles et les groupes communautaires en présence;
ex: agents de liaisons, interprètes, etc.

2.2.12 qu'on mette en place, auprès des parents non francophones, des mécanismes d'information et de sensibilisation les incitant à participer davantage au comité d'école, au comité régional et au comité central de parents;

2.2.13 que, par un instrument de gestion financère sur lequel on s'appuierait pour une répartition équitable des ressources en fonction des besoins des milieux, des sommes budgétaires soient allouées aux écoles leur permettant de réaliser leurs projets, lesquels pourraient s'inspirer des modèles proposés en annexe;

2.2.14 que les nouveaux arrivants dans l'école de quartier ou exceptionnellement de regroupement soient accueillis en début et en cours d'année dans un environnement physique, psychologique et pédagogique adéquat;

2.2.15 qu'on maintienne le rapport maître-élève tel qu'existant dans l'actuel décret pour les classes ressources fermées (accueil) et, qu'on ait une certaine souplesse pour tout autre service complémentaire.

CENTRE DE DOCUMENTATION
CREP

2.3 SYNTHESES DES MODELES DE SERVICES POUR LES ELEVES NON FRANCOPHONES.

2.3.1 *Synthèse du niveau préscolaire.*

2.3.2 *Synthèse du niveau primaire.*

2.3.3 *Synthèse du niveau secondaire.*

Synthèse des modèles de servic

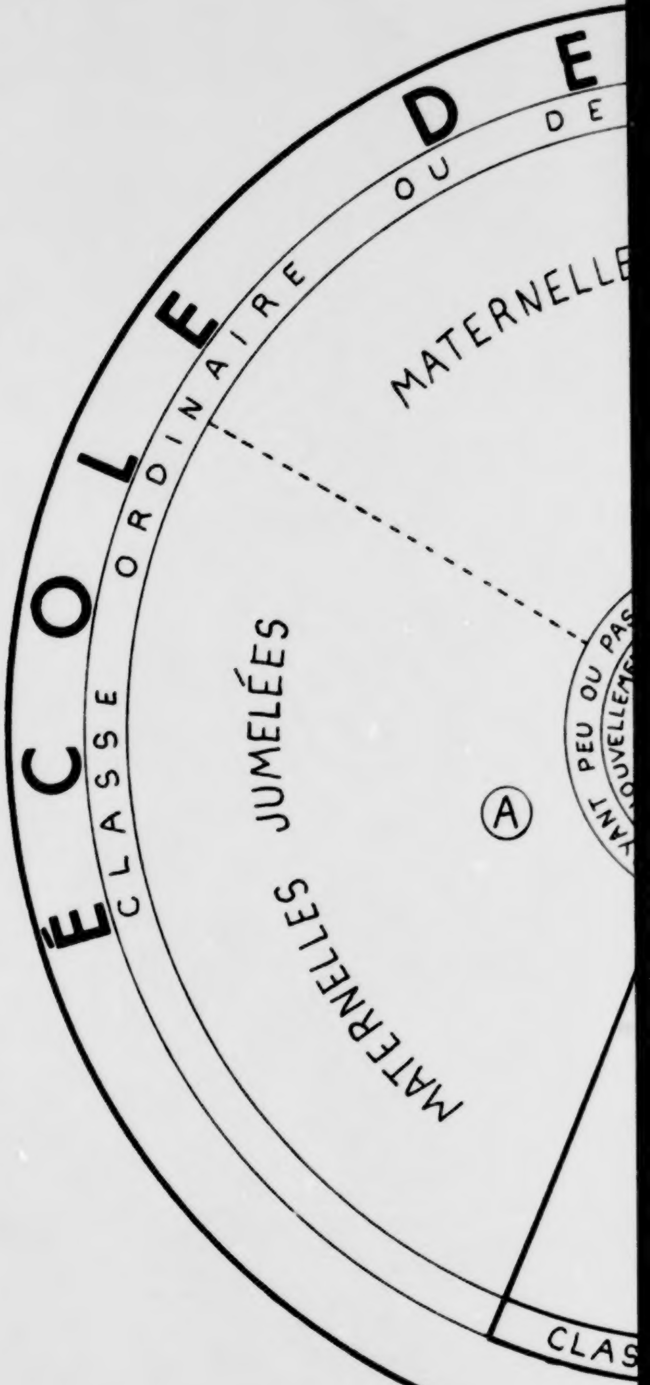

...es pour les élèves non francophones

Niveau préscolaire

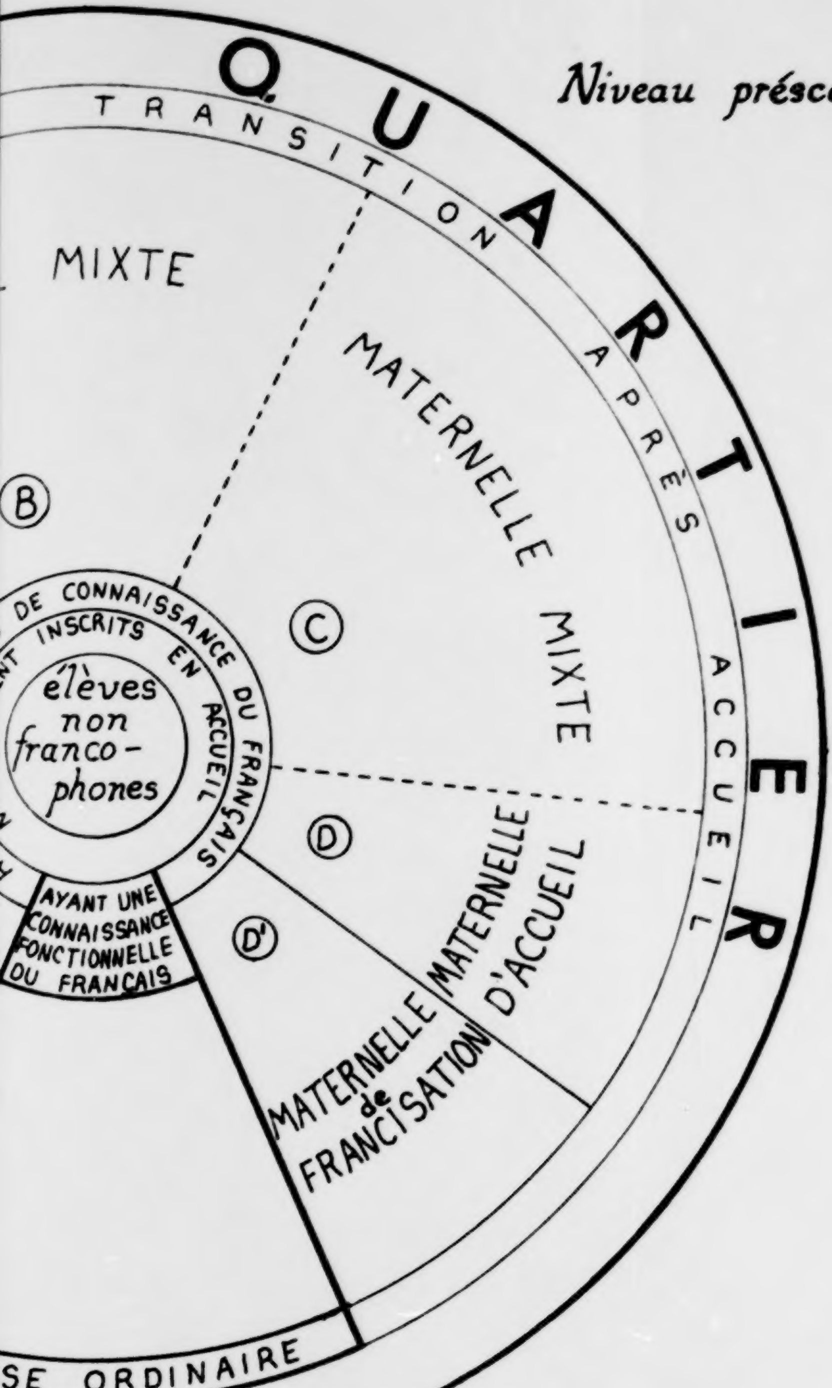

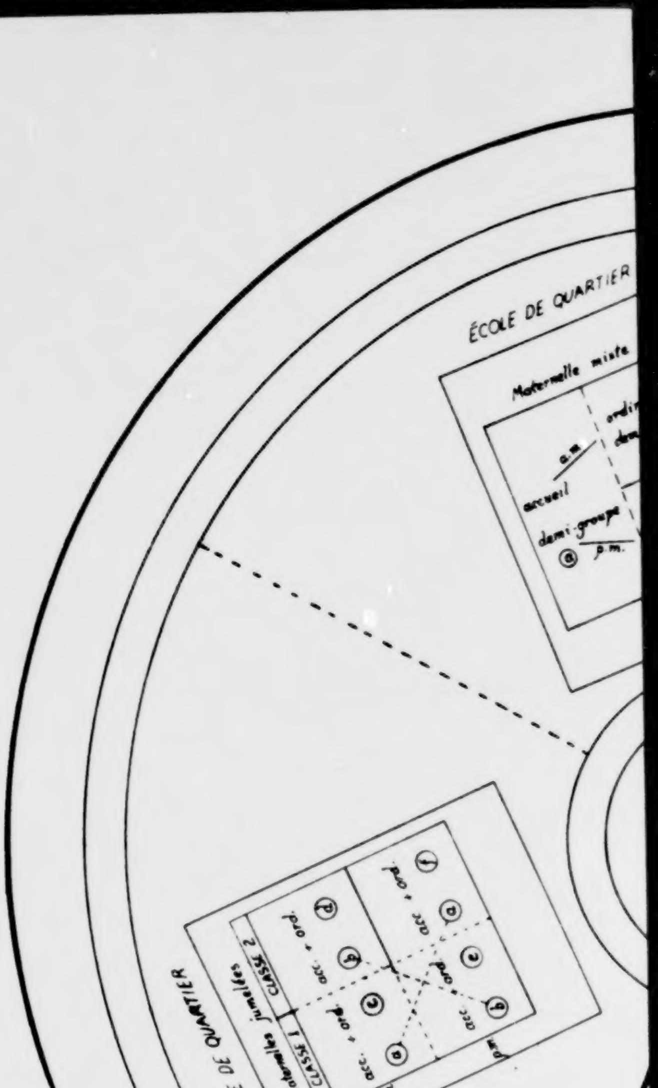
ÉCOLE DE QUARTIER
Maternelle mixte
a.m.
accueil
demi-groupe
p.m.
ÉCOLE DE QUARTIER
Maternelles jumelées
CLASSE 1
CLASSE 2
acc. + ord.
a.m.
p.m.

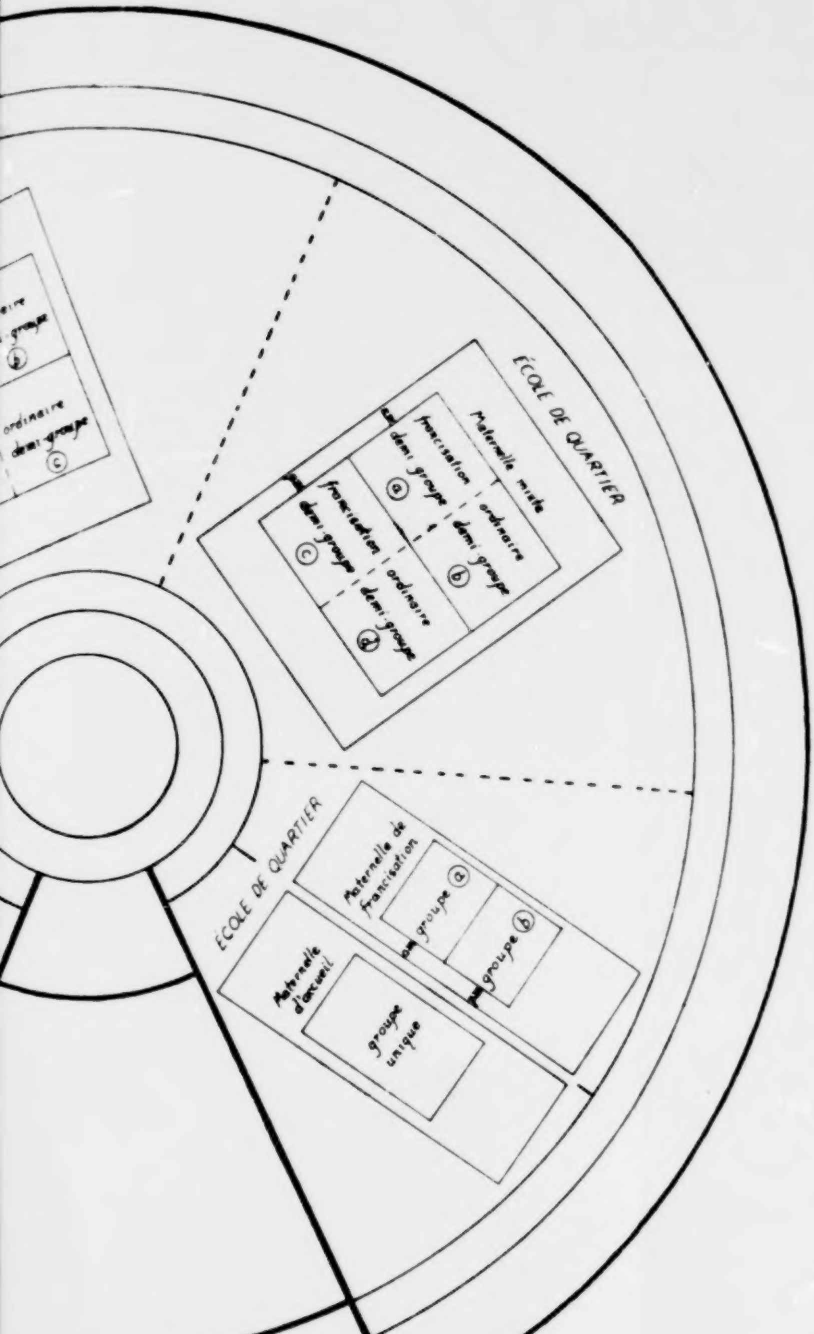
ÉCOLE DE QUARTIER
Maternelle mixte
francisation demi groupe ⓐ
ordinaire demi groupe ⓑ
francisation demi groupe ⓒ
ordinaire demi groupe ⓓ
ÉCOLE DE QUARTIER
Maternelle de francisation
groupe ⓐ
groupe ⓑ
Maternelle d'accueil
groupe unique
ordinaire demi-groupe ⓒ

Synthèse des modèles de servic

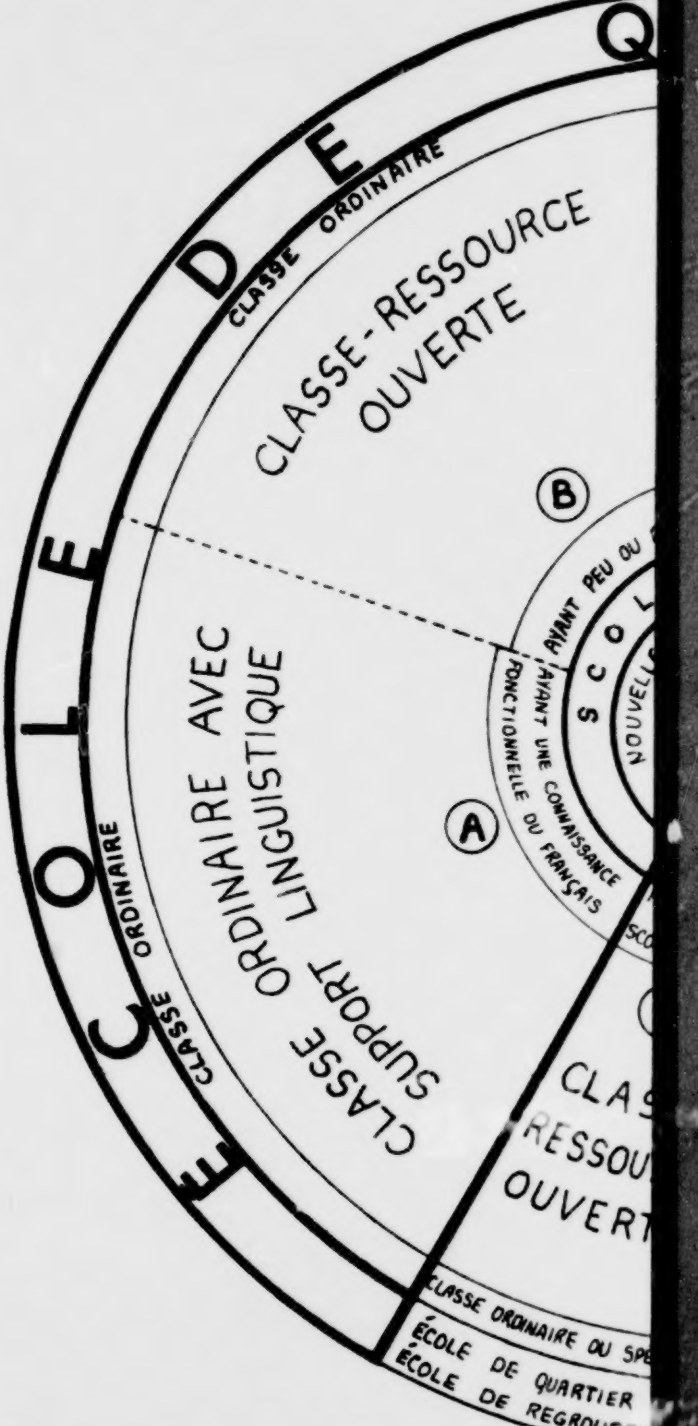

...es pour les élèves non francophones

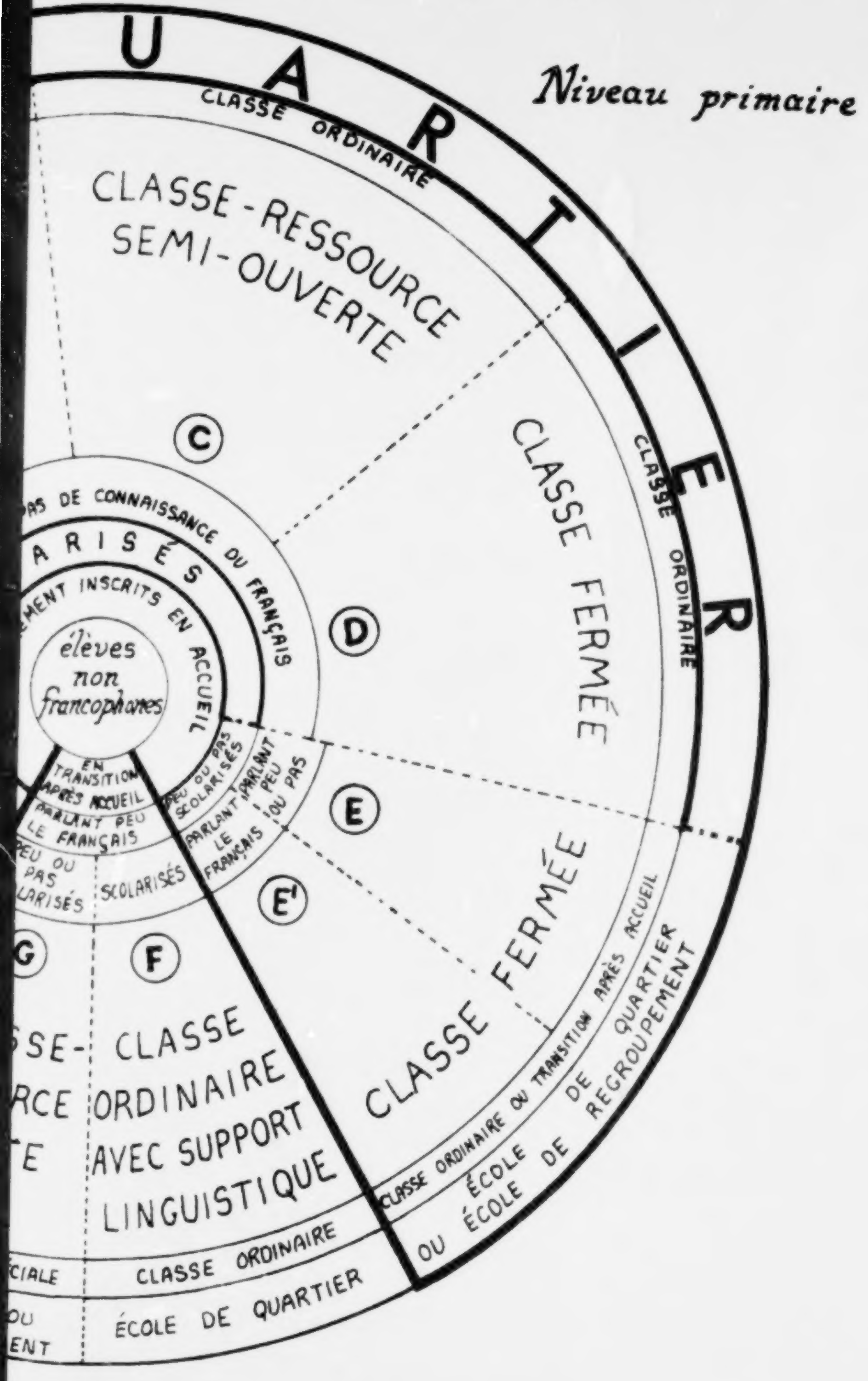

ÉCOLE DE QUARTIER
CLASSE ORDINAIRE
ÉTAPE FINALE
ÉTAPE MÉDIANE
ÉTAPE INITIALE
ÉCOLE DE QUARTIER
CLASSE ORDINAIRE
EN CLASSE
HORS CLASSE

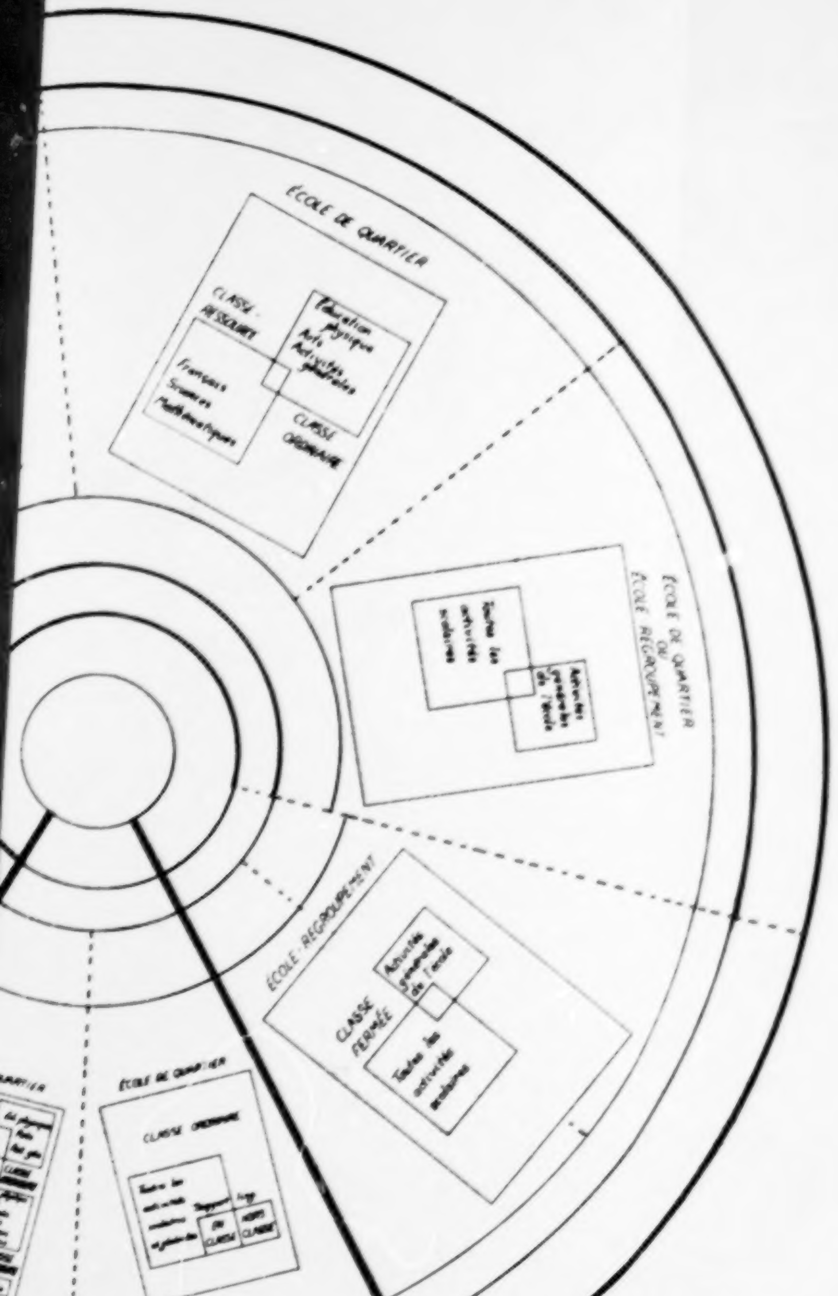
ÉCOLE DE QUARTIER
CLASSE-RESSOURCE
Éducation physique
Arts
Activités générales
Français
Sciences
Mathématiques
CLASSE ORDINAIRE
ÉCOLE DE QUARTIER
OU
ÉCOLE REGROUPEMENT
Toutes les activités scolaires
Activités générales de l'école
ÉCOLE-REGROUPEMENT
Activités générales de l'école
CLASSE FERMÉE
Toutes les activités scolaires
ÉCOLE DE QUARTIER
CLASSE ORDINAIRE

Synthèse des modèles de services

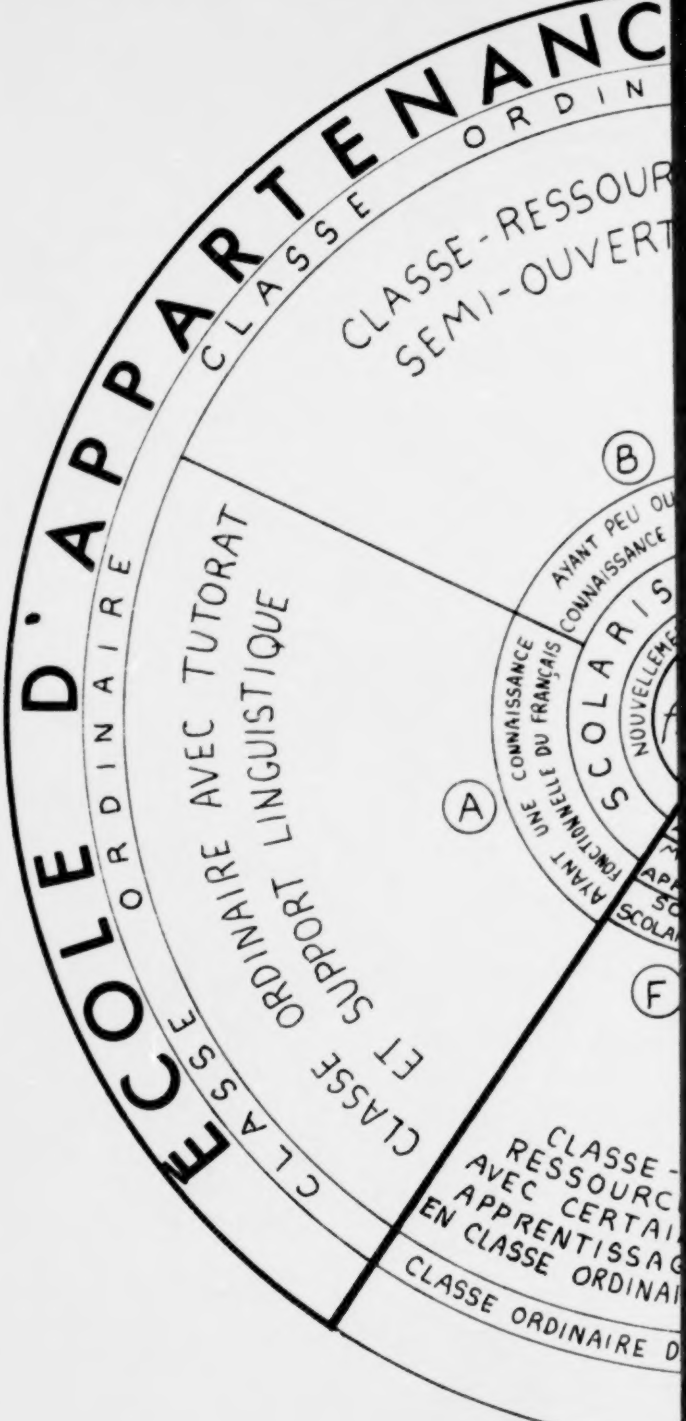

pour les élèves non francophones

Niveau secondaire

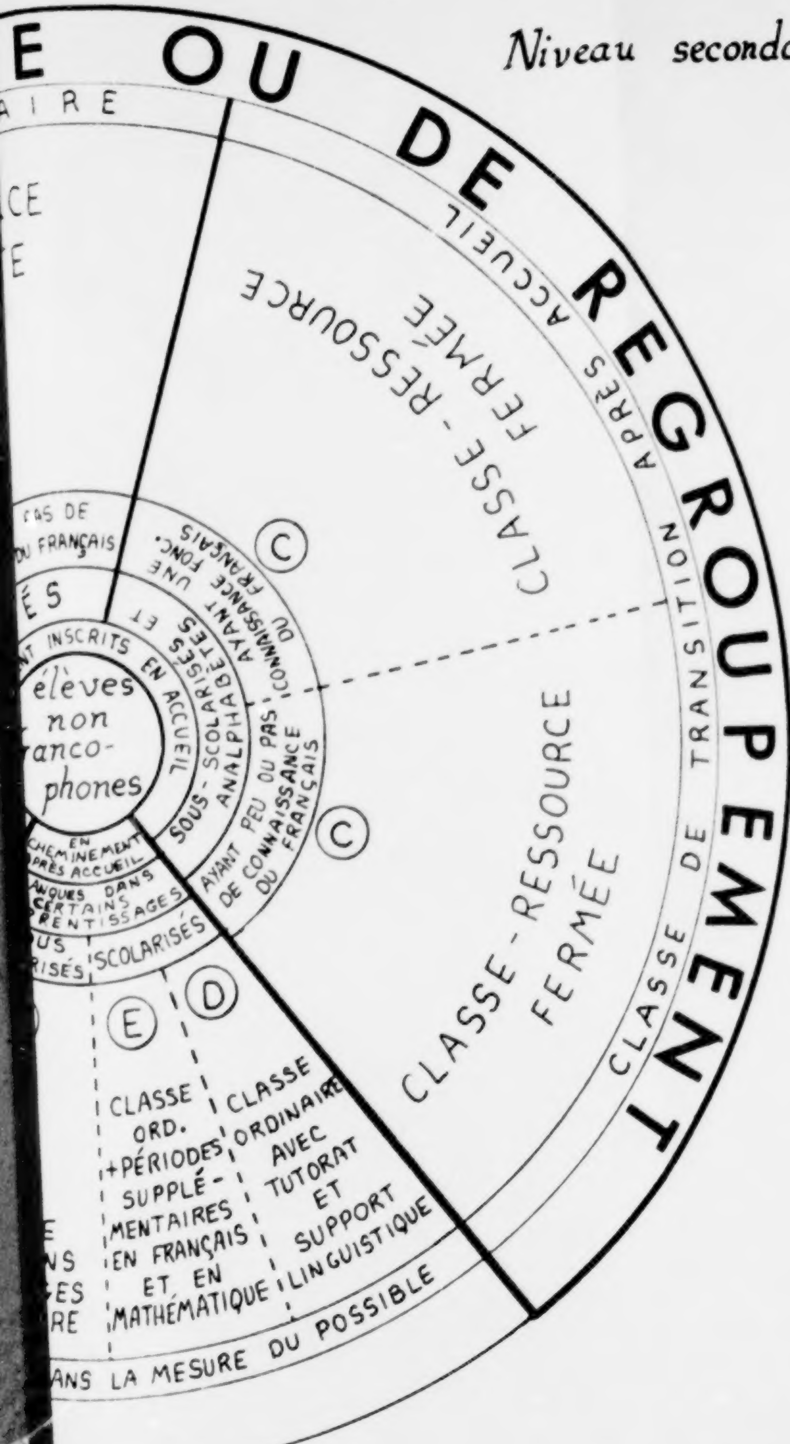

ÉCOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE
activités générales de l'école
selon la maquette, horaire de l'accueil
ÉCOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE
Classe ordinaire
Toutes les activités scolaires et générales
Tutorat et support linguistique

Classe
matières
activités
générales
de l'école

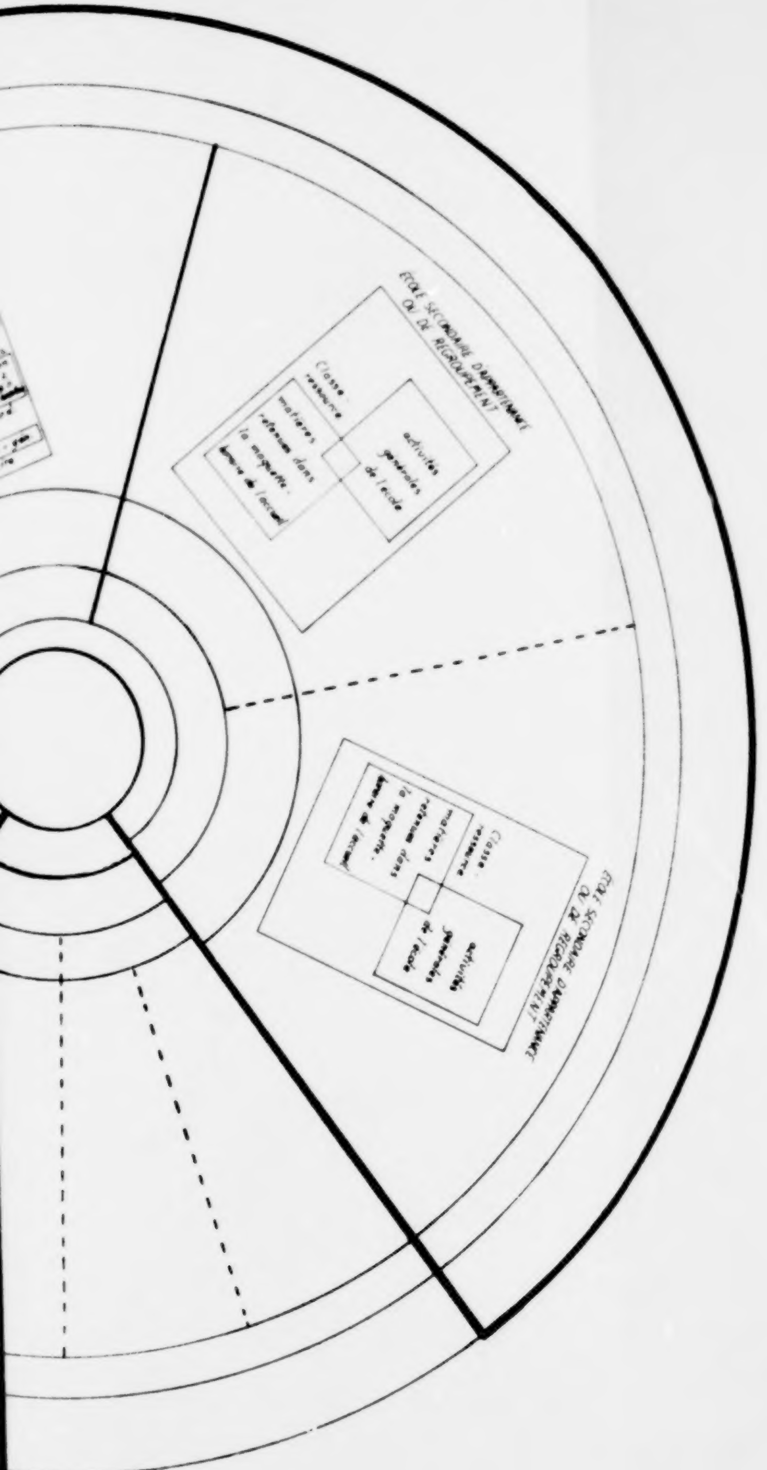
ECOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE
OU DE REGROUPEMENT
Classe-ressource
matières retenues dans la maquette.
activités générales de l'école
ECOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE
OU DE REGROUPEMENT
Classe-ressource
matières retenues dans la maquette.
activités générales de l'école

CONCLUSION

Par ses orientations et ses objectifs, cette politique s'applique à l'ensemble des clientèles des niveaux préscolaire, primaire et secondaire.

Une telle politique sous-tend une problématique complexe et multidimensionnelle, c'est pourquoi, sa mise en application devra se faire progressivement par une sensibilisation, une préparation et un soutien pédagogique reposant sur un engagement des milieux concernés.

Une phase de transition s'avère donc essentielle à la réussite d'un tel projet, tant au niveau du secteur de l'accueil qu'au niveau du secteur régulier par l'implantation graduelle dans les écoles de quartier de modèles de services adaptés à leur clientèle respective.

Une phase de développement suivra afin de tenter de généraliser les modèles qui,après évaluation,s'avèrent les plus rentables, ce, tout en effectuant les adaptations qui s'imposent.

Enfin, lorsque les différents modèles seront rôdés et que les milieux en auront élaborés à l'image de leur réalité, la déconcentration des classes d'accueil vers les écoles de quartier devraient être réalisée, sauf, lorsque des conditions particulières auront exigé un regroupement spécial.

Ainsi, on pourrait à titre expérimental offrir des services complets à des non francophones qui seraient regroupés dans une école pilote. Celle-ci deviendrait une école d'application pour la formation des enseignants(es) de ce secteur. Ils pourraient y faire des stages et se familiariser avec une pédagogie interculturelle.

Tout en préservant un des fondements de la politique qui est de veiller à la cohérence des apprentissages, cette école-pilote permettrait à un échantillon choisi à même la population des nouveaux arrivés de recevoir des services personnalisés diversifiés tout en poursuivant leurs études dans la même école secondaire.

L'objectif final sera atteint lorsque L'ECOLE DE QUARTIER aura pris en charge l'entière responsabilité de toute sa clientèle.

ANNEXE II

MODELES DE SERVICES POUR LE NIVEAU PRESCOLAIRE

1. LES POPULATIONS

Au niveau préscolaire, on retrouve deux types de populations à savoir: les enfants de 5 ans non francophones nés hors du pays qui bénéficient de la maternelle d'accueil à plein temps et les enfants de 5 ans non francophones nés au pays qui fréquentent la maternelle de francisation à demi-temps.

Divers modèles de services sont proposés pour répondre aux besoins de cette clientèle spécifique.

1.1. Population d'élèves ayant une connaissance fonctionnelle du français:

le modèle choisi: maternelle française ordinaire.

1.2 Population d'élèves ayant peu ou pas de connaissance du français:

les modèles choisis: - classes jumelées: maternelle ordinaire à demi-temps et

maternelle d'accueil à plein temps. (A)

POPULATION: *élèves ayant peu ou pas de connaissance du français.*

PRESCOLAIRE

MODELE A	FONCTIONNEMENT

CLASSES JUMELEES: **maternelle ordinaire à demi-temps,**
maternelle d'accueil à **plein temps.**

ÉCOLE DE QUARTIER

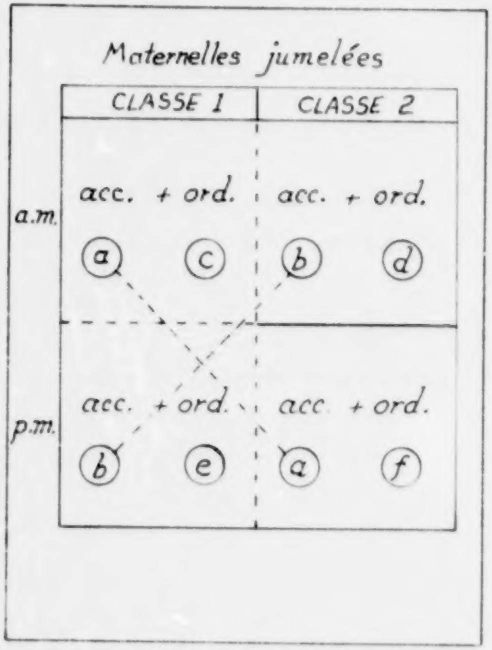

. Les groupes sont constitués comme suit:

A.M.
- Classe 1: ⓐ + ⓒ
- Demi-groupe d'accueil + demi-groupe ordinaire.
- Classe 2: ⓑ + ⓓ
- Demi-groupe d'accueil + demi-groupe ordinaire.

P.M.
- Classe 1: ⓑ + ⓔ
- autre demi-groupe d'acc. + demi-gr. ord.
- Classe 2: ⓐ + ⓕ
- autre demi-groupe d'acc. + demi-gr. ord.

. Interventions pédagogiques de type "team teaching".

NOTE POUR TOUS LES MODELES

. Former les groupes en équilibrant le nombre de francophones et de non francophones.

. Maintenir le ratio des maternelles de l'accueil.

PRESCOLAIRE

POPULATION: élèves ayant peu ou pas de connaissance du français nés à l'extérieur du pays.

M O D E L E B	F O N C T I O N N E M E N T
CLASSE MIXTE DONT: 1 sous-groupe à plein temps et 2 sous-groupes à demi-temps.	. Le groupe est constitué comme suit: A.M. [demi-groupe accueil (a) + demi-groupe ordinaire (b)] P.M. [demi-groupe accueil (a) + demi-groupe ordinaire (c)]

ÉCOLE DE QUARTIER

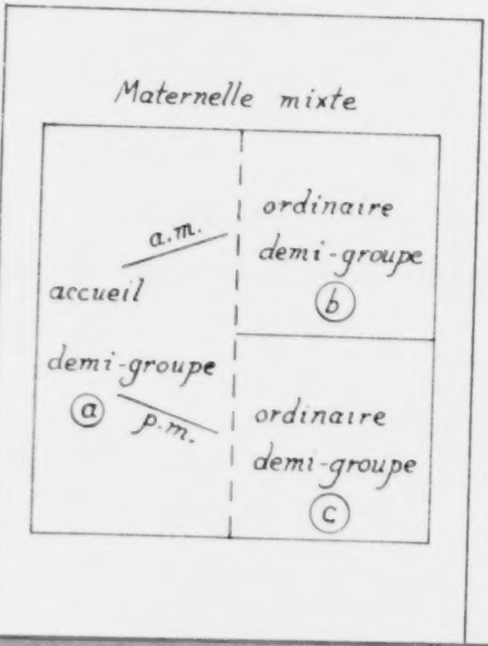

POPULATION: élèves ayant peu ou pas de connaissance du français et nés au pays.

MODELE C

CLASSE MIXTE: à demi-temps.

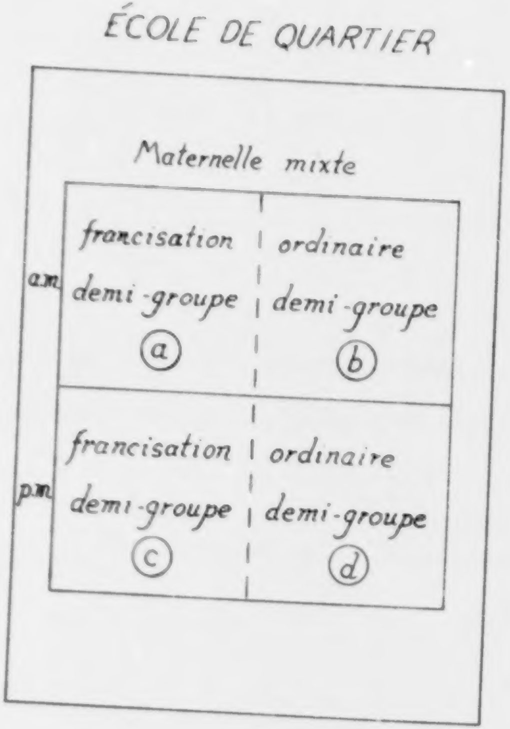

FONCTIONNEMENT

. Les groupes sont constitués comme suit:

A.M. demi-groupe francisation (a)
+ demi-groupe ordinaire (b)

P.M. demi-groupe francisation (c)
+ demi-groupe ordinaire (d)

PRESCOLAIRE

M O D E L E D ET D'	F O N C T I O N N E M E N T
Classe regroupant soit des élèves à temps plein (accueil) ou des élèves à demi-temps (francisation). 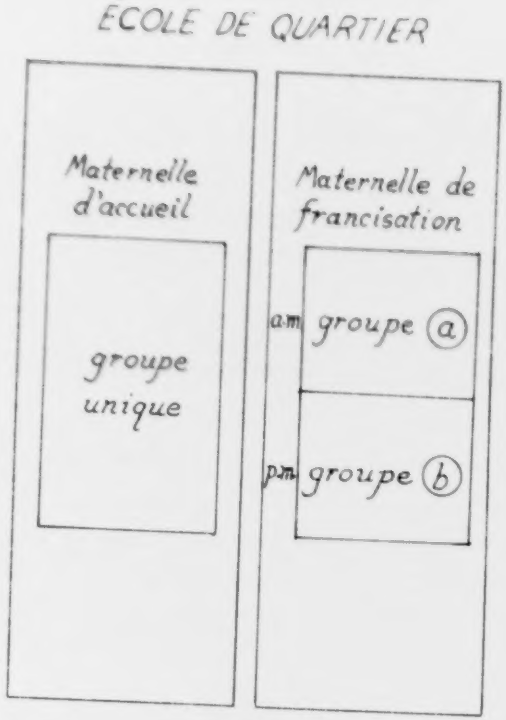	. Ce sont les modèles tels que vécus actuellement.

ANNEXE III

MODELES DE SERVICES POUR LE NIVEAU PRIMAIRE

Afin de desservir le plus adéquatement possible les divers types de populations en présence au niveau primaire, voici divers modèles de services proposés en fonction des groupes identifiés:

1. LES POPULATIONS

1.1 Population d'élèves scolarisés ne présentant pas de difficultés d'apprentissage et ayant une connaissance fonctionnelle du français:

<u>le modèle choisi</u>: inscription en classe régulière avec support linguistique (A).

1.2 Population d'élèves scolarisés ayant peu ou pas de connaissance du français.

<u>Les modèles choisis</u>:
- regroupement selon un ou deux groupes d'âges: classe-ressource ouverte (B).
- regroupement par cycle 1er ou 2ième; classe-ressource semi-ouverte (C).
- regroupement multi-âges: classe fermée (D).

1.3 Population d'élèves peu ou pas scolarisés ayant ou non une connaissance du français.

Les modèles choisis: - classe fermée, à l'école de quartier
ou à l'école-regroupement (E), (E').

1.4 Population d'élèves en transition, après un stage à l'Accueil.

<u>Les modèles choisis</u>: - inscription en classe régulière avec support linguistique (F).

- regroupement par cycles, selon 2 groupes d'âge, uni-âge ou multi-âges: classe-ressource ouverte (G).

2. <u>DESCRIPTION DES MODELES</u>

2.1 Les modèles.

2.2 Le fonctionnement.

MODELES DE SERVICES POUR LES ELEVES NOUVELLEMENT ARRIVES

POPULATION: élèves scolarisés dans d'autres langues que le français ayant une connaissance fonctionnelle du français.

PRIMAIRE

MODELE A	FONCTIONNEMENT
Support linguistique pour les élèves inscrits en classe ordinaire.	. Classe ordinaire avec mesures d'aide, en classe et hors-classe, assurées par un enseignant-ressource. . Interventions individuelles ou en sous-groupes. . Intégration selon les différents niveaux scolaires. . Temps minimum d'heures de support linguistique: 5 heures/semaine. . Organisation des horaires et ajustement continu. . Concertation entre tous les intervenants.

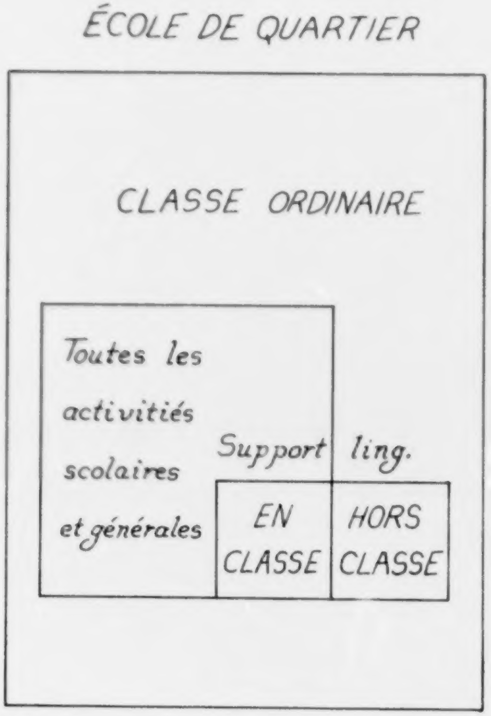

PRIMAIRE

POPULATION: élèves scolarisés dans d'autres langues que le français ayant peu ou pas de connaissance du français.

MODELE B	FONCTIONNEMENT

MODELE B

Classe-ressource ouverte selon l'âge: 6, 7, 8, 9, 10, 11 **ans**.

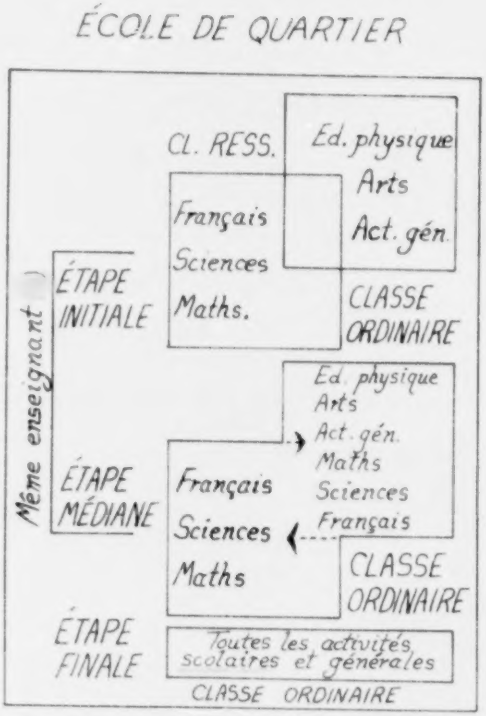

FONCTIONNEMENT

. Classe-ressource ouverte avec participation partielle d'abord, puis progressive aux activités de la classe ordinaire, en vue de réaliser si possible une intégration définitive en cours d'année.

1. FRANCAIS, MATHEMATIQUES, SCIENCES:
   Pour ces matières, on retrouve 3 étapes et un système d'évaluation continue:

   - Etape initiale:
     groupe fermé pour un temps, le plus bref possible. A déterminer à partir d'une évaluation qui porterait sur des objectifs précis.

   - Etape médiane:
     groupe semi-ouvert: l'élève jugé capable de participer **à des activités de la classe ordinaire** le fera de manière progressive.
     Ce modèle implique que l'élève revient régulièrement dans la classe-ressource afin de parfaire ses apprentissages.

     groupe ouvert: l'élève se retrouve de plus en plus **souvent dans la classe ordinaire.**

   - Etape finale:
     L'élève appartient à la classe ordinaire où il fait tous ses apprentissages.

. Concertation entre tous les intervenants.

. Ajustement continu des horaires de la classe ordinaire et de la classe-ressource: pour permettre à l'élève de la classe-ressource de réaliser des activités scolaires dans la

MODELE B (suite)	FONCTIONNEMENT

ÉCOLE DE QUARTIER

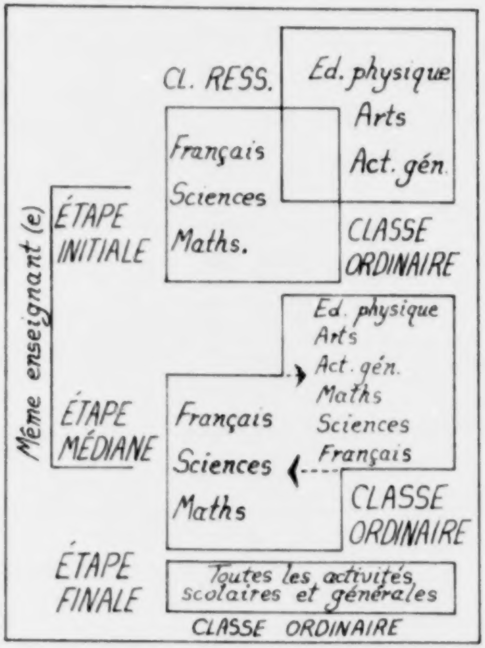

2. ARTS, EDUCATION PHYSIQUE:

groupe ouvert: non francophones et francophones selon le schéma suivant:

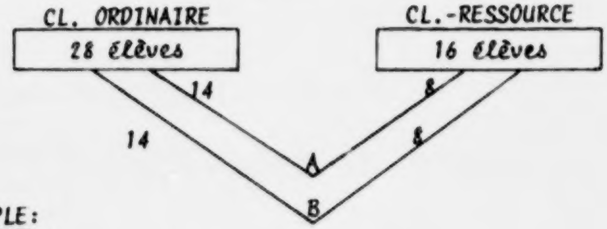

EXEMPLE:

LUNDI
- Groupe A: éducation physique
- Groupe B: arts

JEUDI
- Groupe A: arts
- Groupe B: éducation physique

N.B. Les enseignants conservent leurs périodes libres.

1. FRANCAIS, MATHEMATIQUES, SCIENCES:

le principe est le même que le précédent; mais, au fur et à mesure que les âges se multiplient à l'intérieur d'un groupe, le fonctionnement devient plus complexe et la planification plus exigeante, les intervenants impliqués étant plus nombreux.

M O D E L E B (suite)	F O N C T I O N N E M E N T

ÉCOLE DE QUARTIER

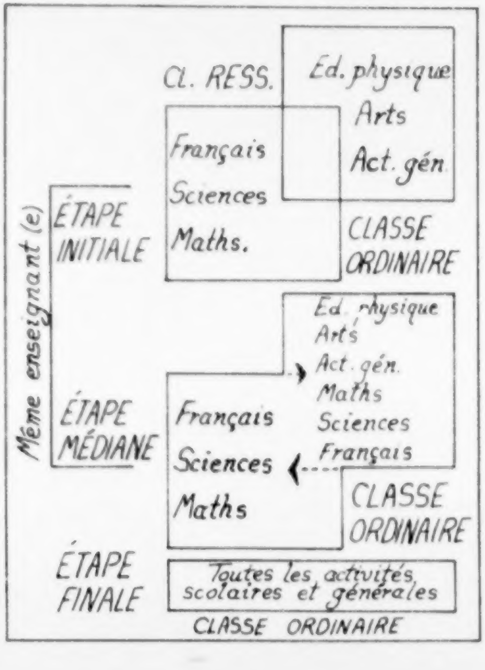

2. ARTS, EDUCATION PHYSIQUE:

le fonctionnement devient plus complexe à cause de la présence de deux niveaux.

- Dans une situation idéale: chaque groupe d'accueil fonctionnerait avec le groupe du régulier correspondant à son âge.

- Si les conditions s'avèrent impossibles, il est **préférable** que:

  6-7 ans d'accueil, se regroupent avec les 7 ans d'une classe ordinaire.

  8-9 ans d'accueil, se regroupent avec les 9 ans d'une classe ordinaire.

  10-11 ans d'accueil, se regroupent avec les 11 ans d'une classe ordinaire.

POPULATION: élèves scolarisés dans d'autres langues que le français ayant peu pou pas de connaissance en français.

PRIMAIRE

MODELE C	FONCTIONNEMENT
<u>Classe-ressource semi-ouverte</u> selon les cycles: 1er, 2ième.	. Classe-ressource, semi-ouverte avec participation limitée à quelques activités de la classe régulière pendant l'année. 1. <u>FRANCAIS, MATHEMATIQUES, SCIENCES:</u> groupe fermé toute l'année; 2. <u>ARTS, EDUCATION PHYSIQUE:</u> groupe ouvert; même fonctionnement que pour le modèle B. N.B.- Ce modèle est fermé pour des raisons de plus grande efficacité. Toutefois on ne devrait jamais empêcher l'intégration d'un élève en classe régulière s'il est prêt en cours d'année. . Planification des horaires pour permettre aux élèves de la classe-ressource de participer aux activités d'arts et d'éducation physique avec la classe régulière.

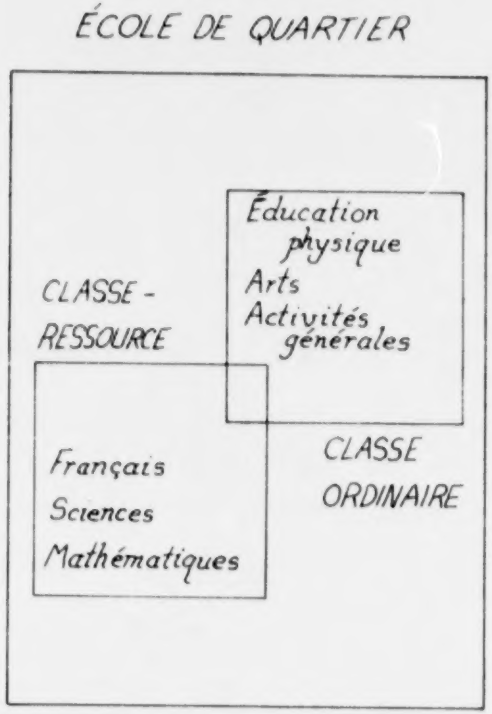

PRIMAIRE

POPULATION: élèves scolarisés dans d'autres langues que le français ayant peu ou pas de connaissance en français.

MODELE D	FONCTIONNEMENT
Classe fermée multi-âges: 6 à 9 ans; 9 à 11 ans; 6 à 11 ans.	. Classe fermée dans l'école de quartier ou de regroupement avec participation aux activités générales de l'école. . Classe fermée pour toutes les matières scolaires, y compris l'éducation physique et les arts.

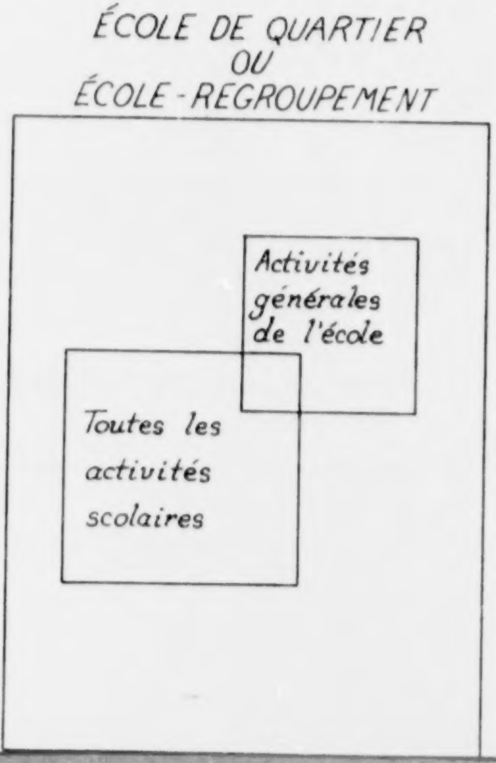

POPULATION: élèves peu ou pas scolarisés dans leur langue maternelle, ayant peu ou pas de connaissance du français.

PRIMAIRE

M O D E L E E - E'

Classe fermée multi-âges dans l'école-regroupement si l'école de quartier ne peut donner ce service.

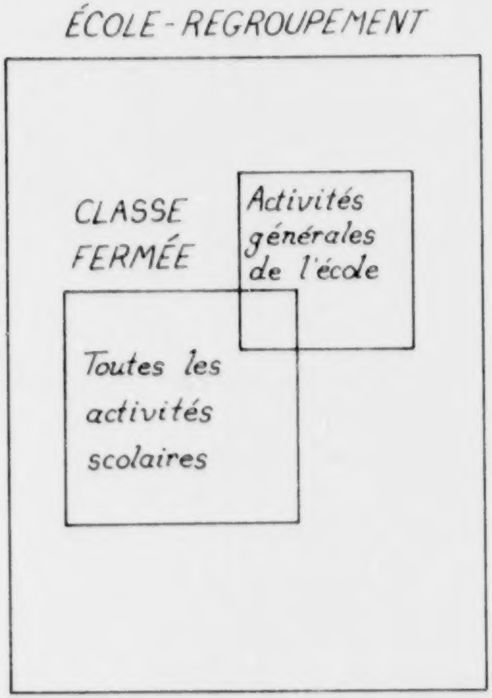

F O N C T I O N N E M E N T

- Classe fermée dans une école-regroupement avec participation aux activités générales de l'école.
- Classe fermée pour toutes les matières scolaires y compris l'éducation physique.
- Même si l'enfant n'est pas dans l'école de quartier, il doit participer aux activités générales de l'école.

N.B.- Ce modèle est prévu lorsqu'il n'y a pas un nombre suffisant d'élèves non-scolarisés pour former un groupe uni-âge ou de deux âges dans l'école de quartier.

MODELES DE SERVICES POUR LES ELEVES EN TRANSITION APRES UN STAGE A L'ACCUEIL

PRIMAIRE

POPULATION: *élèves en cheminement venant des classes d'Accueil.*

M O D E L E F	F O N C T I O N N E M E N T
Support linguistique pour les élèves inscrits en classe ordinaire.	. *Classe ordinaire avec mesures spéciales d'aide, en classe et hors-classe, assurées par un enseignant de soutien:* - *interventions individuelles ou en sous-groupes* - *intégration selon les différents niveaux scolaires* - *tutorat, parrainage.*

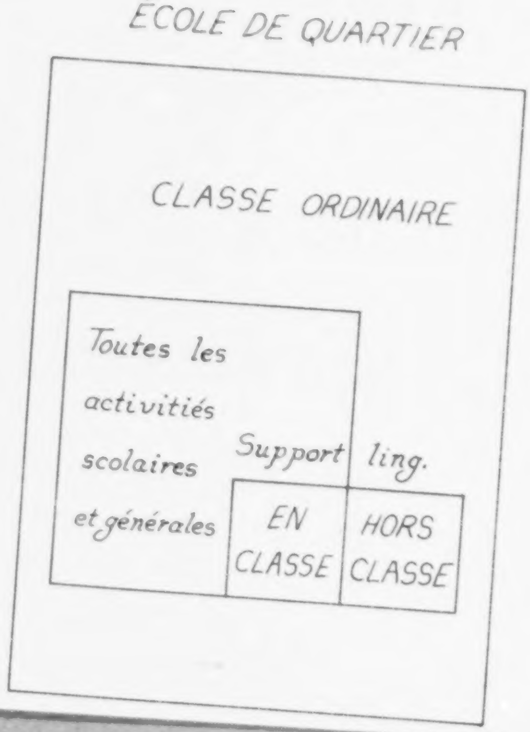

PRIMAIRE

POPULATION: élèves peu ou pas scolarisés dans leur langue maternelle et venant des classes d'Accueil.

MODELE G	FONCTIONNEMENT
Classe-ressource ouverte selon l'âge: 6, 7, 8, 9, 10, 11 ans.	. Classe-ressource ouverte avec participation partielle et progressive aux activités de la classe ordinaire, et si possible une intégration définitive en cours d'année. . Voir le fonctionnement du modèle B selon qu'il s'agit d'un regroupement uni-âge ou multi-âges.

ÉCOLE DE QUARTIER

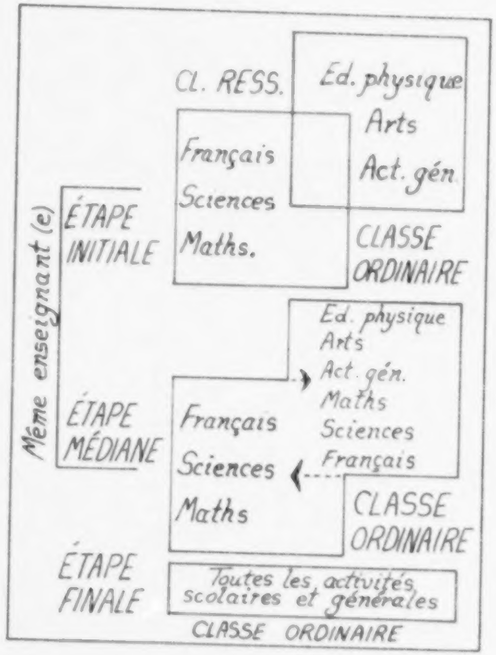

ANNEXE IV

MODELES DE SERVICES POUR LE NIVEAU SECONDAIRE

1. LES POPULATIONS

1.1 Population d'élèves scolarisés du 1er et 2e cycles ayant une connaissance fonctionnelle du français:

<u>le modèle choisi</u>: tutorat et support linguistique pour les élèves inscrits en classe ordinaire. (A)

1.2 Population d'élèves scolarisés ayant peu ou pas de connaissance du français:

<u>le modèle choisi</u>: classe-ressource, regroupement selon les cycles ou les âges. (B)

1.3. Population d'élèves sous-scolarisés et analphabètes ayant ou non une connaissance du français:

<u>le modèle choisi</u>: classe-ressource fermée dans l'école secondaire d'appartenance ou dans l'école-regroupement. (C)

1.4 Population d'élèves scolarisés des 1er et 2e cycles en cheminement à cause de certains apprentissages non faits ou à compléter.

<u>les modèles choisis</u>: - tutorat et support linguistique pour des élèves inscrits en classe ordinaire. (D)

- Périodes supplémentaires en français et en mathématique pour des élèves inscrits en classe ordinaire. (E)

1.5 Population d'élèves sous-scolarisés des 1er et 2e cycles présentant des retards importants.

le modèle choisi: classe-ressource avec certains apprentissages à faire en classe ordinaire. (F)

2. LES CONTRAINTES

Etant donné les caractéristiques propres au niveau secondaire, les modèles de services doivent tenir compte de contraintes: certaines, d'ordre structurel et d'autres, d'ordre affectif, par exemple:

- les régimes pédagogiques d'options et de certification font qu'il existe des matières diverses aux programmes, dont certaines différentes selon les niveaux. L'élève doit accumuler des crédits, or plus il est âgé, plus il a de crédits à rattraper;
- un mode d'enseignement qui met en contact l'élève avec un grand nombre de professeurs fait que la relation d'aide à l'élève est plus difficile;
- l'immigrant inscrit dans les classes ordinaires est soumis à un horaire surchargé. Quand il doit recevoir une aide supplémen-

taire parce qu'il ne maîtrise pas suffisamment la langue d'enseignement ou qu'il est en "voie d'adaptation" au système scolaire québécois, il dispose d'un temps fort réduit;

- le système de foyers et la maquette-horaire très sophistiquée accessible au seul spécialiste, font de tout changement d'horaire une opération fort délicate et souvent irréalisable;

- l'âge constitue un autre facteur d'importance: en plus de vivre son adolescence, le jeune immigrant doit s'adapter à un nouveau pays et tenter de combler dans un court laps de temps l'écart entre son vécu scolaire et les exigences du système scolaire québécois. Ce dernier se doit de trouver des solutions rapides et efficaces afin d'assurer l'égalité des chances pour tous.

3. DESCRIPTION DES MODELES

3.1 Les modèles.

3.2 Le fonctionnement.

MODELES DE SERVICES POUR LES ELEVES DU SECONDAIRE NOUVELLEMENT ARRIVES

SECONDAIRE

POPULATION: élèves scolarisés du 1er et du 2e cycles ayant une connaissance fonctionnelle du français.

M O D E L E   A

Tutorat et support linguistique pour les élèves inscrits en classe ordinaire.

ÉCOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE

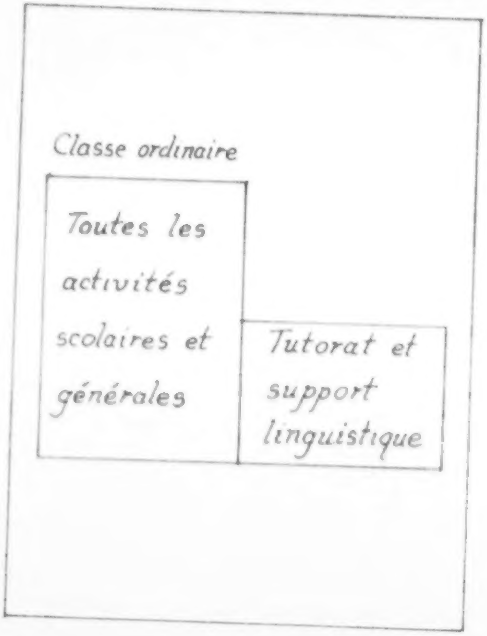

F O N C T I O N N E M E N T

. Classe ordinaire avec mesures d'aide par une personne-ressource: tuteur et enseignant(e).

. Interventions pédagogiques individuelles ou en petits groupes.

L'aide donnée comprend deux volets:

1. TUTORAT: Le tuteur, un(e) enseignant(e) sera responsable du cheminement global de l'élève dans toutes les matières scolaires et dans les activités générales de l'école. Il établira un lien entre tous les spécialistes, l'élève immigrant, les autres élèves et la famille. Il pourra choisir et animer des parrains parmi les élèves québécois et en sera le coordonnateur.

   Responsable de l'insertion harmonieuse de l'élève au secteur ordinaire, il doit travailler au niveau des attitudes et de l'adaptation de l'enseignement pour cette clientèle.

MODELES DE SERVICES POUR LES ELEVES DU SECONDAIRE NOUVELLEMENT ARRIVES

POPULATION: *élèves scolarisés du 1er et du 2e cycles ayant une connaissance fonctionnelle du français.*

SECONDAIRE

M O D E L E A (suite)	F O N C T I O N N E M E N T
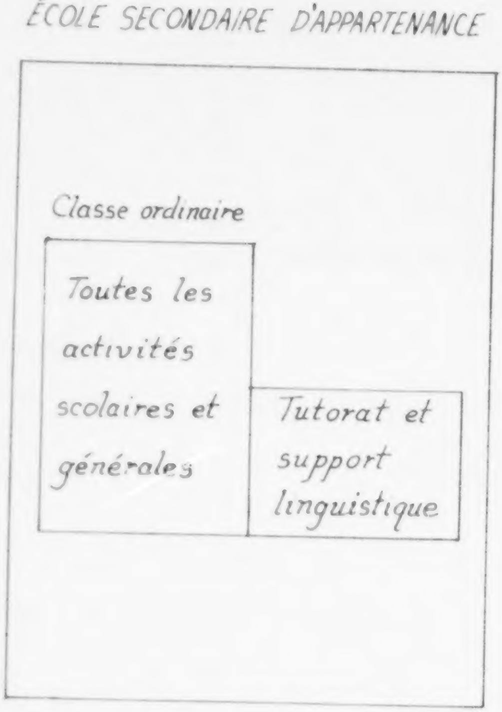	**SUPPORT LINGUISTIQUE:** *aide proprement scolaire:* *- en français et dans la terminologie des autres, matières au programme.* *- en sciences.*

POPULATION: élèves scolarisés du 1er et du 2e cycles débutants complets ou ayant peu de connaissance du français.

MODELE B	FONCTIONNEMENT
Classe-ressource où les élèves sont regroupés selon les cycles - si le nombre le permet - ou dans une classe multi-âges.	Vu les contraintes mentionnées en première partie, le modèle est fermé. Toutefois, une ouverture est possible. Deux formules sont proposées: 1- des stages intensifs, de durée limitée, bien planifiés. 2- insertion <u>partielle</u> au secteur ordinaire, jusqu'à la fin de l'année, dans une ou deux matières, selon le profil scolaire de l'étudiant. Cette expérience permettrait une meilleure prise de conscience des apprentissages à effectuer pour l'élève et tout le personnel enseignant responsable de cette population. L'étape finale, qui est l'insertion définitive en classe ordinaire ne sera atteinte qu'au cours de la 2e année.

ÉCOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE

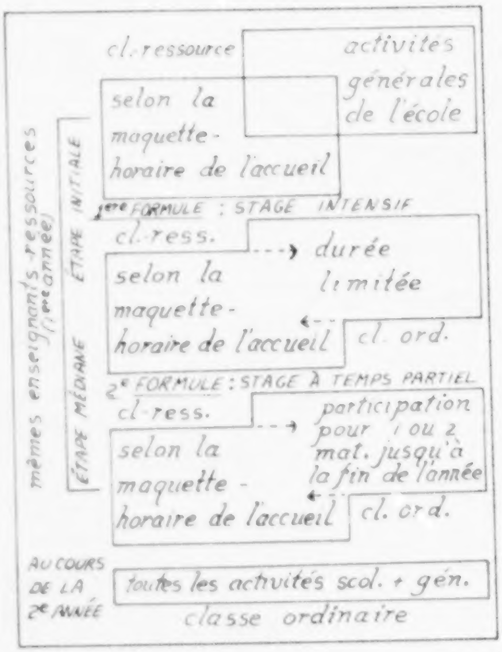

SECONDAIRE

POPULATION: élèves sous-scolarisés et analphabètes ayant une connaissance fonctionnelle du français. D'après leur âge ils appartiennent au 1er et au 2e cycles.

-Elèves sous-scolarisés et analphabètes, débutants complets ou ayant peu de connaissance du français. **

MODELE C	FONCTIONNEMENT
Classe-ressource fermée. Ecole secondaire d'appartenance (si le nombre le permet ou école-regroupement).	. Il s'agit d'un seul modèle qui répond aux besoins de deux populations légèrement différentes. . Interventions pédagogiques individuelles ou en petits groupes basées sur les méthodes d'alphabétisation et adaptée aux besoins de cette population. ** La présence d'élèves fortement sous-scolarisés et analphabètes âgés de <u>16 à 21 ans</u> fait l'objet d'un questionnement. Cette population, en nombre croissant pour laquelle il est difficile de prévoir une insertion au secteur ordinaire en raison de l'équation âge-retards, nécessite des services appropriés.

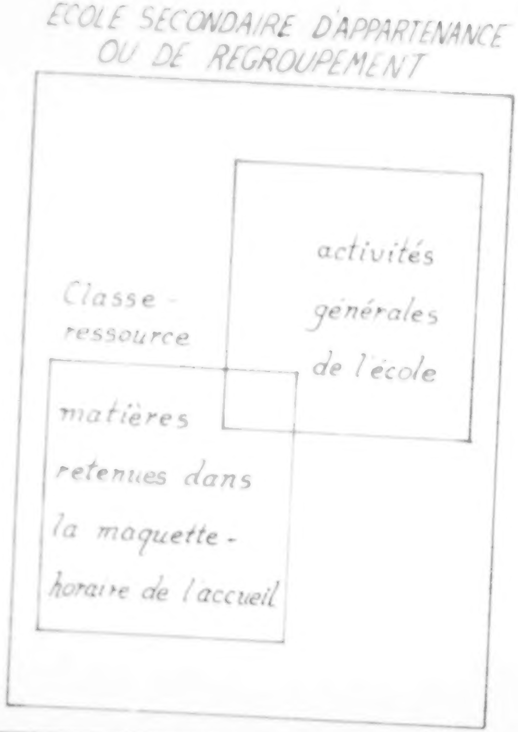

APRES UNE ANNEE DANS LE SYSTEME SCOLAIRE QUEBECOIS

SECONDAIRE

POPULATION: *Élèves scolarisés des 1er et 2e cycles en cheminement à cause de certains apprentissages non faits ou à compléter.*

M O D E L E D	F O N C T I O N N E M E N T
Tutorat et support linguistique des élèves inscrits en classe ordinaire.	. *Classe ordinaire avec mesures d'aide par une personne-ressource: tuteur et enseignant(s).* . *Interventions pédagogiques individuelles ou en petits groupes.* . *Voir modèle A*

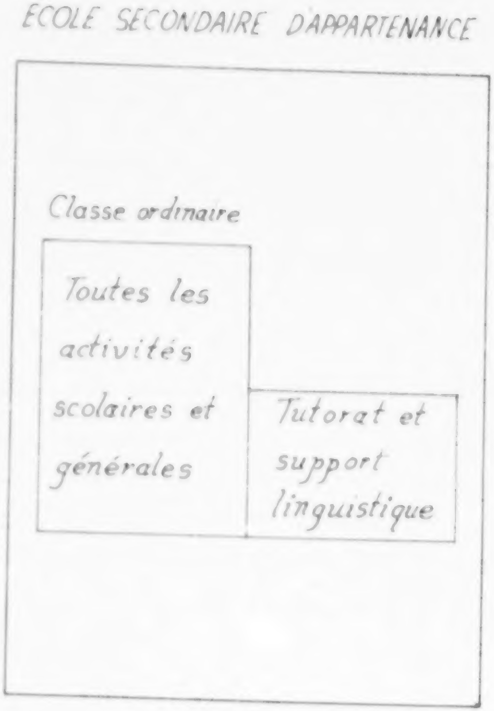

POPULATION: élèves scolarisés du 1er et 2e cycles en cheminement, à cause de certains apprentissages non faits ou à faire.

SECONDAIRE

MODELE E	FONCTIONNEMENT
Périodes supplémentaires en français et en mathématique si nécessaire, pour des élèves inscrits en classe ordinaire.	Classe ordinaire avec des périodes supplémentaires dans les MATIERES de base, données par l'enseignant(e) responsable de ces MATIERES au secteur ordinaire. Ce modèle, en vigueur dans plusieurs écoles, présente certains avantages par rapport au précédent quant au coût, quant aux périodes de récupération données à l'élève. Celles-ci peuvent alors être plus nombreuses. De plus, si l'enseignant(e) a une formation et une expérience pertinentes pour adapter la pédagogie aux besoins de cette population, cet enseignement sera cohérent avec les autres apprentissages faits en classe ordinaire. Regrouper les élèves dans les écoles à forte concentration d'élèves en cheminement après l'accueil et les mêmes foyers en français et en mathématique si possible.

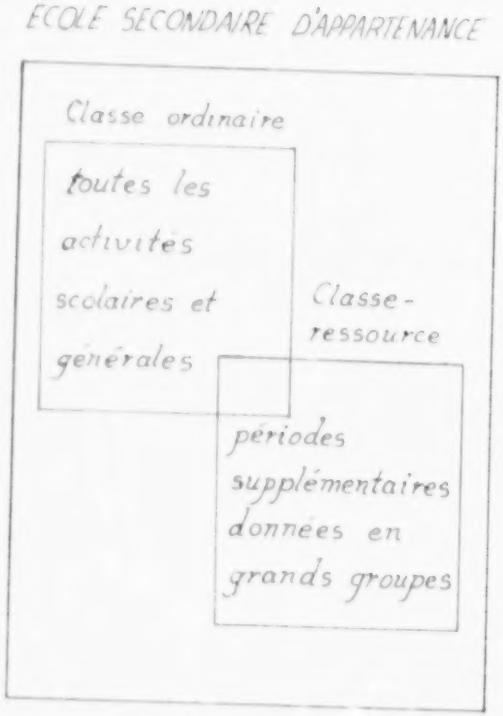

SECONDAIRE

POPULATION: élèves sous-scolarisés des 1er et 2e cycles présentant des retards importants, compte tenu de leur âge mais ayant une certaine maîtrise du français.

M O D E L E   F

. Classe-ressource avec certains apprentissages à faire en classe ordinaire.

ÉCOLE SECONDAIRE D'APPARTENANCE

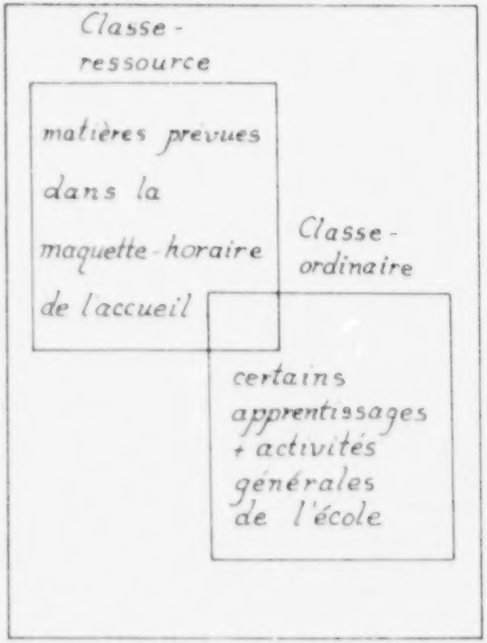

F O N C T I O N N E M E N T

. Interventions pédagogiques individualisées ou en petits groupes basées sur les méthodes d'alphabétisation et adaptées aux besoins de cette population.

. Contenus d'enseignement renouvelés et adaptés.

. Participation à certaines activités d'apprentissage dans la classe ordinaire.